

Jean Delisle

JOACHIM DU BELLAY : SES ARGUMENTS POUR ET CONTRE LA TRADUCTION

Joachim Du Bellay est né en 1522 en Anjou. Maladif, orphelin de bonne heure, négligé par son tuteur, il passe dans le manoir paternel, une enfance rêveuse et mélancolique, sans grande activité intellectuelle. Vers 1545, il va étudier le droit à Poitiers. C'est là qu'il apprend le latin et qu'il rencontre des érudits, notamment le traducteur et humaniste Jacques Peletier du Mans qui aura sur lui une grande influence et qui influencera aussi grandement les poètes de la Pléiade. C'est aussi à Poitiers que Du Bellay rédige ses premières poésies latines et françaises.

En 1547, Du Bellay suit Ronsard à Paris pour y mener une vie studieuse et consacrée aux Muses. Au collège de Coqueret, où il passe deux ans, il étudie les Anciens. En retard pour le grec sur Ronsard et Baïf, il est surtout nourri de culture latine. Le petit groupe d'élèves traduisent les poètes grecs et latins et découvrent la beauté des œuvres anciennes. Ces jeunes gens apprenaient aussi l'italien au collège de Coqueret et goûtaient Dante, Boccace, Pétrarque.. Ils admiraient ces artistes qui, en s'inspirant des Anciens, avaient doté l'Italie d'une magnifique littérature nationale. L'ambition des jeunes poètes du Collège, groupés autour de Ronsard, de Du Bellay et de Baïf était de donner le même lustre à la langue française. Le groupe prit le nom belliqueux de «Brigade». Quelques années plus tard, sous l'égide de Ronsard, la Brigade deviendra la Pléiade (nom qu'avait aussi choisi un groupe de poètes grecs au III^e siècle av. J.-C.).

Le manifeste

En 1548, parut l'*Art poétique* de Thomas Sébilet. Cet écrivain développait des idées chères à la Brigade: noblesse de la poésie, supériorité des genres antiques sur ceux du Moyen Âge; mais il proposait comme modèles les modernes, dont Marot et Saint-Gelais, allant même à les mettre sur le même pied que les Anciens. Le groupe de la Brigade décida de répliquer et confia à Du Bellay le soin de rédiger le manifeste issu des études et des discussions du groupe tout entier. Ce manifeste, on l'aura deviné, est *La deffence et illustration de la langue francoyse* (1549). La doctrine de la Pléiade se résume en deux

points:

1. DÉFENDRE la langue française contre ses détracteurs, notamment les latinistes (savants, auteurs, fonctionnaires).
2. ILLUSTRER notre langue, c'est-à-dire lui donner une grande littérature par l'imitation des Anciens, tout comme les Italiens l'avaient fait chez eux.

Il faut rappeler que le latin était resté la langue des savants séduits par son universalité et rebutés par la difficulté d'exprimer leurs idées en français. Le latin tendait aussi à devenir la langue des artistes, car de 1500 à 1549 fleurit une poésie néolatine s'inspirant (jusqu'au plagiat) de Virgile, Horace, Ovide, et autres auteurs latins. Du Bellay lui-même avait écrit ses premiers poèmes en latin. Il va néanmoins s'efforcer de ramener ces égarés au culte de la langue française et inviter les savants et les artistes à composer leurs œuvres en français.

Pour enrichir la langue, Du Bellay, puis Ronsard, proposent soit d'user de mots qui existent déjà (vieux mots, emprunts aux dialectes provinciaux, mots techniques transportés dans la langue littéraire), soit de forger des mots nouveaux en les empruntant ou non au grec et au latin. Pour enrichir le style, Du Bellay propose aux auteurs de s'inspirer "de la phrase et manière de parler latine" et grecque et d'user abondamment des figures de rhétorique (métaphores, allégories, comparaison).

La doctrine de l'imitation et la problématique de la traduction

La grande question qui se posait aux poètes de la Pléiade était celle-ci: Comment réaliser des œuvres immortelles? Les Italiens avaient montré la voie en s'inspirant des écrivains anciens. À son tour, la Pléiade a voulu puiser chez ces modèles le secret de la beauté littéraire. (On s'intéresse moins aux œuvres utilitaires et pragmatiques, comme c'était le cas au Moyen Âge. Les préoccupations des poètes et traducteurs de la Renaissance sont surtout de nature esthétique et patriotique.). Mais fallait-il traduire ou imiter? Au sujet de la traduction, Du Bellay est à la fois pour et contre. Dans sa *Deffence*, il consacre trois chapitres aux problèmes que pose plus ou moins directement la traduction dans le programme des membres de la Pléiade. Il s'agit des chapitres IV, V et VI du premier Livre. On peut ramener à six ses arguments concernant la traduction.

Arguments de Du Bellay

1. La langue française n'est pas pauvre.

«Et qui voudra de bien pres y regarder, trouvera que nostre Langue Françoisse n'est si pauvre, qu'elle ne puyse rendre fidelement ce qu'elle emprunte des autres, si infertile, qu'elle ne puyse produyre de soy quelque fruit de bonne invention, au moyen de l'industrie & diligence des cultivateurs d'icelle, si quelques uns se treuvent tant amys de leur paiz & d'eux mesmes, qu'ilz s'y veillent employer» (Du Bellay 1948: 29).

2. Les latiniseurs ont tort de ne pas écrire en français.

La preuve que le français peut exprimer tout ce qui est écrit en latin, c'est qu'il traduit bien cette langue. «... entendu que toutes Sciences se peuvent fidelement & copieusement traicter en icelle, comme on peut voir en si grand nombre de livres Grecz & Latins, voyre bien Italiens, Espagnolz & autres, traductz en Francoys par maintes excellentes plumes de nostre tens» (*Ibid.*: 31-32).

3. Le rôle de la traduction est d'instruire les ignorants et d'apporter une certaine culture

«... les fideles traducteurs peuvent grandement servir & soulaiger ceux qui n'ont le moyen unique de vacquer aux Langues estrangeres.» (p. 34) «Voyla en bref les raisons qui m'ont fait penser que l'office & diligence des traducteurs, autrement fort utile pour instruyre les ignorans des Langues estrangeres en la congnoissance des choses, n'est suffisante pour donner à la nostre ceste perfection, &, comme font les peintres à leurs tableaux, ceste derniere main que nous desirons» (*Ibid.*: 38).

Après avoir utilisé la traduction comme alliée contre le latin, du Bellay se retourne contre elle pour défendre la littérature française.

4. La traduction est un moyen trop limité pour assurer la gloire littéraire et l'enrichissement du français.

«Toutefois ce tant louable labour de traduyre ne me semble moyen unique & suffisant, pour elever nostre vulgaire à l'egal & parangon des autres plus fameuses Langues» (*Ibid.*: 32).

Du Bellay critique les mauvais traducteurs:

«Mais que diray-je d'aucuns, vraiment mieux dignes d'estre appellés traditeurs que traducteurs? veu qu'ilz trahissent ceux qu'ilz entreprennent exposer, les frustrant de leur gloire, & par mesme moyen seduysent les lecteurs ignorans, leur montrant le blanc pour le noyr : qui, pour acquerir le nom de scavans, traduysent à credict les Langues, dont jamais ilz n'ont entendu les premiers elementz, comme l'Hebraique & la Grecque...» (*Ibid.*: 39-40).

C'est là un argument polémique contre la traduction. C'est le fameux "traduttore, traditore"; et la langue qui est encore celle de Du Bellay permet de faire en français aussi le jeu de mot connu de l'italien "traducteur, traditeur" (de *traditor* en latin qui signifie traître). Cette mise en accusation des mauvais traducteurs est de toutes les époques. "Quand Du Bellay malmène les mauvais traducteurs, écrit Georges Mounin, dans *Les belles infidèles*, il réagit contre une situation nouvelle: l'apparition d'une classe de lecteurs tout neuf qui veulent prendre contact avec la culture hébraïque et grecque, tout en ignorant l'hébreu, le grec, et même le latin bientôt. C'est cet afflux de lecteurs nouveaux, c'est cette demande accrue de traductions, qui provoquent une invasion de mauvais traducteurs" (Mounin 1994:15). On se souvient qu'une des règles de traduction d'Étienne Dolet qui figure dans son petit traité sur la manière de traduire était la nécessité de connaître les langues desquelles et vers lesquelles on traduit.

5. On ne doit pas traduire les poètes.

«Celuy donques qui voudra faire œuvre digne de prix en son vulgaire, laisse ce labour de traduyre, principalement les poètes, à ceux qui de chose laborieuse & peu profitable, j'ose dire encor' inutile, voyre pernicieuse à l'acroissement de leur Langue, emportent à bon droict plus de molestie que de gloyre» (*Ibid.*: 41-42).

6. La traduction reste insuffisante à former notre littérature nationale parce que les vrais moyens du style, de l'éloquence et de la poésie sont INTRADUISIBLES.

«[...] eloquution par la quelle principalement un orateur est jugé plus excellent, & un genre de dire meilleur que l'autre : comme celle dont est apellée la mesme eloquence : & dont la vertu gist aux motz propres, usitez, & non aliénes du commun usaige de parler, aux methophores, alegories, comparaisons, similitudes, energies, & tant

d'autres figures & ornemens, sans les quelz tout oraison & poëme sont nudz, manques & debiles : je ne croyray jamais qu'on puisse bien apprendre tout cela des traducteurs, pour ce qu'il est impossible de le rendre avecques la mesme grace dont l'auteur en a usé»
(*Ibid.*: 34-36)

Conclusion

En résumé, on peut dire que Du Bellay et la Pléiade sont contre l'abus de la traduction, contre les mauvais traducteurs, contre la traduction comme seul moyen d'enrichir la langue et de faire naître une littérature nationale et, enfin, contre la traduction des poètes. N'oublions pas que tous ces arguments polémiques sont datés: Du Bellay s'occupe de la défense et de l'enrichissement de la langue française au moment capital où celle-ci devient langue d'État par ordonnance du roi (Ordonnance de VillersCotterets, 1539). Son souci, c'est de prouver qu'on peut écrire et créer en français. La traduction, comme le grec et le latin, lui paraît une concurrente à combattre: elle nuirait, selon Du Bellay, à la naissance d'une littérature française originale.

Cela dit, Du Bellay reconnaît que la traduction est utile pour avoir accès aux auteurs étrangers quand on ne connaît pas les langues étrangères. Elle apparaît aussi un bon moyen de se cultiver et en même temps une source d'enrichissement du vocabulaire français. Il faut donc replacer tous les arguments de Du Bellay dans leur contexte historique. À la traduction, Du Bellay préférait l'imitation qu'il définissait comme l'art difficile "de bien suivre les vertus d'un bon auteur et quasi comme se transformer en lui". Mais, cette doctrine invitant au "pillage" des œuvres antiques n'établit pas une distinction très nette entre imitation et traduction; certaines œuvres des auteurs de la Pléiade ne sont que des traductions géniales.

En 1552, trois ans après la publication de sa *Deffence et illustration de la langue francoyse*, Du Bellay publiait une traduction libre du IV^e livre de l'*Énéide*, suivi d'un recueil de pièces plus personnelles, les *Inventions*, qui renferme la «Complainte du Désespéré», où le poète évoque avec un réalisme poignant sa déchéance physique : il n'a pas encore trente ans.

Mes os, mes nerfs et mes veines,
Témoins secrets de mes peines,
Et mille soucis cuisants,
Avançant de ma vieillesse
Le triste hiver, qui me blesse
Devant l'été de mes ans.

Après avoir passé quatre ans à Rome, Du Bellay revint en France en 1557. Il meurt en 1560 à l'âge de 37 ans, presque sourd, vieilli prématurément, après avoir connu la souffrance et de graves ennuis domestiques.

Références

CARY, Edmond (1963), «*Les Grands traducteurs français*, Genève, Librairie de l'Université Georg, 133 p.

DU BELLAY, Joachim (1948), *La deffence et illustration de la Langue Francoyse*, édition critique publiée par Henri Chamard, Paris, Librairie Marcel Didier, 206 p.

HORGUELIN, Paul A. (1981), *Anthologie de la manière de traduire*, Montréal, Linguattech, 230 p.

MOUNIN, Georges (1994), *Les belles infidèles* (c1955), Lille, Presses Universitaires de Lille, 109 p.